

ANNONCE CONCERNANT L'APPEL À CANDIDATURES PRÉVU POUR LE PRIX DE L'ESSAI CASA AFRICA 2021

Toute personne physique âgée de plus de 18 ans, ayant rédigé un essai en lien avec le contenu dont faire part l'association Casa África dans cet appel à candidat, écrit en espagnol, anglais, français ou portugais pourra participer au concours.

Thème en 2021 : Les migrations en Afrique.

Date limite de soumission : **deux mois** à partir du jour suivant la publication de l'appel à candidatures au Bulletin officiel de l'État (BOE). L'appel sera également publié sur le site web de Casa África (<http://www.casafrika.es/es>).

IMPORTANT : LES ESSAIS NE PEUVENT ÊTRE SOUMIS AVANT LA PUBLICATION DE L'APPEL À CANDIDATURES DANS LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉTAT.

La demande de participation et la documentation complémentaire, y compris les essais, **devront être envoyés par courrier électronique**, ou dans l'un des lieux établis par l'article 16.4 de la loi 39/2015, du 1er octobre, sur la Procédure Administrative Commune des Administrations Publiques¹.

Critères d'évaluation : Lors de l'examen des essais, afin d'établir un ordre de priorités des critères d'évaluation, y compris en cas de problème avec la candidature, le jury

¹ Article 16.4 de la loi 39/2015, du 1er octobre, sur la procédure administrative commune des administrations publiques :

" Les documents que les intéressés adressent aux organes des Administrations publiques peuvent être présentés :

- a) Dans le registre électronique de l'Administration ou de l'Organisme auquel elles sont adressées, ainsi que dans les autres registres électroniques de l'un des sujets visés à l'article 2.1.
- b) Dans les bureaux de poste, selon les modalités fixées par voie réglementaire.
- c) Dans les représentations diplomatiques ou consulaires espagnoles à l'étranger.
- d) Dans les bureaux d'aide à l'enregistrement.
- e) Dans tout autre lieu établi par les dispositions en vigueur.

Les registres électroniques de chacune des Administrations doivent être totalement interopérables, de manière à garantir leur compatibilité et leur interconnexion informatique, ainsi que la transmission télématique des inscriptions au registre et des documents soumis à l'un quelconque des registres".

prendra en compte les critères d'évaluation suivants, lesquels seront jugés d'après une moyenne qui sera attribuée à chacun d'entre eux.

- a) La cohérence de l'essai par rapport à la finalité du prix. De 0 à 10 points.
- b) La rigueur scientifique, la méthodologie, la profondeur, la créativité et la qualité avec lesquelles l'essai a été élaboré. De 0 à 10 points.
- c) La clarté de la structure facilitant la compréhension des idées principales de l'essai. De 0 à 10 points.
- d) La diffusion d'informations relatives au sujet lié au continent africain choisi dans chaque essai. De 0 à 10 points.
- e) L'apport d'approches nouvelles, originales ou très actuelles, loin des arguments purement eurocentriques et des stéréotypes et discours simplistes les plus connus sur l'Afrique. De 0 à 10 points.

Le montant prévu pour l'année 2021 pour le prix de l'essai est de 2 000 euros.

Le gagnant verra son essai publié dans la collection d'essais de Casa África.

Las Palmas de Grande Canarie, 11 juin 2021